

Communiqué de presse, Paris le 13 mai 2020

Avec la loi votée aujourd'hui par l'Assemblée Nationale, e-Enfance est plus que jamais engagée contre la haine en ligne.

L'adoption définitive par l'Assemblée Nationale d'une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes de haine sur les réseaux sociaux constitue une avancée majeure pour la protection de l'enfance. En première ligne depuis plus de 15 ans, l'Association e-Enfance s'en réjouit.

Cette prise en charge réservée aux associations de protection de l'enfance reconnues d'utilité publique va permettre aux enfants et adolescents de solliciter directement ces associations afin d'obtenir, en leur nom, des réseaux sociaux l'effacement des contenus haineux dont ils sont victimes.

Les parlementaires consacrent ainsi une protection spéciale sur Internet due aux enfants en application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant que l'Association e-Enfance défend et met en œuvre depuis quinze ans, notamment à travers son numéro vert et sa plateforme de signalement [Net Ecoute.fr](https://netecoute.fr) 0800 200 000.

L'Association e-Enfance tient à remercier l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat qui se sont mobilisés pour inscrire dans la loi ce droit nouveau pour les enfants. Elle y voit une reconnaissance de sa mission de prise en charge des enfants victimes en lien avec les réseaux sociaux afin que ceux-ci ne soient pas une zone de non-droit ni un espace de souffrance mais bien un lieu d'échange et de partage.

**Enfants, Adolescents, Parents ou Professionnels
témoin ou victime de cyberviolences**

**Contactez-nous : 0800 200 000 (numéro gratuit)
netecoute.fr avec Tchat en direct – Messenger**

Contacts Presse :

Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 - stricot@kbzcorporate.com

Karine Zimeray - 06 09 15 65 14 - kzimeray@kbzcorporate.com

A propos

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance** est la référence pour la protection des mineurs sur Internet. Elle est soutenue par le Ministère de l'Éducation nationale, le Secrétariat d'État à la Protection de l'Enfance, la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine LGBT) et la Commission Européenne ainsi que de nombreux partenaires privés. L'Association e-Enfance propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les risques et bons usages d'Internet et opère la ligne Net Ecoute.

Gratuit, anonyme et confidentiel, **Net Ecoute 0800 200 000** est le numéro vert national spécialisé dans la protection des mineurs sur Internet et toutes les problématiques auxquelles font face les jeunes dans leurs pratiques numériques. Il aide les enfants, les adolescents, les parents et les professionnels par des conseils pratiques et une assistance psychologique, technique et juridique du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures. C'est le seul dispositif d'alerte à être en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes « Pharos » de la police nationale et « Brigade numérique » de la Gendarmerie Nationale et le 119-Enfance en danger.

